

## DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP-2025-8

**Objet** : Mise à disposition du gymnase Charles Tellier situé à Condé-en-Normandie, pour l'organisation d'un job dating le 21 mai 2025

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 et n°D2023-1-1-8 du 9 février 2023 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 15 février 2024 ;

Vu la nécessité d'occuper un gymnase géré en régie communale dans le cadre de l'organisation d'un Job dating organisé sur le pôle de proximité de Condé-en-Normandie le mercredi 21 mai 2025,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

- D'établir, avec la commune de Condé-en-Normandie, en sa qualité de propriétaire du site, une convention de mise à disposition pour l'occupation du gymnase Charles Tellier, situé rue des Drakkars – 14110 CONDE-EN-NORMANDIE, dans le cadre de l'organisation d'un Job dating qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025.

La convention de mise à disposition fixe les modalités et obligations relatives à l'occupation du gymnase Charles Tellier.

La convention de mise à disposition et/ou toutes pièces contractuelles s'y rapportant seront signées par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ou son représentant.

**Article 2 :** Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à/aux (l')intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

**Article 3 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250404-DP-2025-8-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025

Fait à Vire Normandie  
Le 4 avril 2025

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le :

08 AVR. 2025

Décision du président n°DP-2025-8 du 4 avril 2025

